

6^{ème} RALLYE NATIONAL du FENOUILLEDES VHC

Vendredi 16 – Samedi 17 – Dimanche 18 novembre 2018

le Rallye du FENOUILLEDES
est inscrit en catégorie **Compétition à Participation Étrangère Autorisée**

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français, les règles spécifiques des rallyes VHC et le règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC 2018.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque Rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement et ouverture des engagements : lundi 3 septembre 2018.....

Clôture des engagements : lundi 5 novembre 2018 à minuit (cachet de la poste faisant foi)

Parution du road-book : samedi 10 novembre 2018 à 09h00 ASAC 66 - Rte de Montalba 66130 ILLE s/T ..

Dates et heures des reconnaissances : samedi 10/11 de **09h00 à 12h00 et de 14 à 17h00** toutes les ES
sauf **ES 3/6** uniquement le matin et **ES 7/10** uniquement l'après-midi.

Dimanche 11/11 de **09h00 à 12h00 et de 14 à 17h00** toutes les ES
sauf **ES 3/6** uniquement le matin et **ES 7/10** uniquement l'après-midi.

Jeudi 15/11 de **09h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00** toutes les ES
sauf **ES 3/6** uniquement le matin et **ES 7/10** uniquement l'après-midi.

Vendredi 16/11 de **09h00 à 12h00 et de 14 à 16h00** toutes les ES
sauf **ES 3/6** uniquement le matin et **ES 7/10** uniquement l'après-midi.

Vérifications des documents le : vendredi 16/11 de 17h00 à 20h40 Garage PEUGEOT CHAPPELLE –ZA
Camp Llarg 66130 ILLE sur TÊT et le samedi 17/11 de 07h00 à 09h30 à Garage PEUGEOT CHAPPELLE ZA
Camp Llarg 66130 ILLE sur TÊT

⇒ Remise des kits de géolocalisation.

Vérifications des voitures le : vendredi 16/11 de 17h20 à 21h00 et le samedi 17/11 de 07h20 à 09h50
sur le parking de « la CATALANE » Ille sur Têt

Heure de mise en place du parc de départ le : 17 novembre à 11h30 place du Foirail Ille sur Têt

Publication des équipages admis au départ le : 17/11/2018 à 11h30 Lieu : La CATALANE.....

Publication des heures et ordres de départ le : 17/11/2018 à 11h30 Lieu : La CATALANE

Briefing de la Direction de Course pour les Officiels et les Commissaires le 17/11 à 09h00 hall d'accueil
du PC à la « CATALANE »

Briefing de la Direction de Course pour les voitures d'encadrement et ouvreuses le :17/11/2018 à
09h20 hall du PC « La CATALANE » la présence de tous est obligatoire, y compris véhicules promo et
sécurité info. Se munir de permis de conduire et licences

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : samedi 17/11 à 10h15 « la CATALANE »

Départ de la 1^{ère} Etape : samedi 17 novembre à 12h30 place du Foirail ILLE sur TÊT

Arrivée de la 1^{ère} Etape : samedi 18 novembre à partir de 21h03 place du Foirail ILLE sur TÊT.....

Publication des résultats partiels et des ordres de départ de la 2^{ème} Etape le : samedi 17/11 à 00h33 au panneau d'affichage officiel à « la CATALANE » PC Course

Des tableaux d'informations pourront être positionnés au Parc de Regroupement

Départ de la 2^{ème} Etape : dimanche 18/11 à 09h00, place du Foirail Ille sur têt

Arrivée finale dimanche 18 novembre à partir de 15h48 place du Foirail ILLE sur TÊT

Vérification finale le : 18/11 à partir de 16h00 Garage VLM RENAULT ZA Camp Llarg Ille sur Têt

Publication des résultats du rallye le : 18/11/2017 30mn après l'arrivée du dernier concurrent à La CATALANE

Remise des prix le : dimanche 18 novembre à 17h30 Lieu : La CATALANE.....

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CLUB 66 organise les 16,17 et 18 novembre 2018 en qualité d'organisateur Administratif en collaboration de l'association TEAM CARS en qualité d'Organisateur Technique une compétition automobile nationale de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

6^{ème} RALLYE VHC DU FENOUILLEDES

cette compétition est à participation étrangère autorisée (PEA).

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile OCCITANIE MÉDITERRANÉE en date 25/07/2018 sous le n°R12/2018 et a reçu le permis d'organisation de la FFSA n°657 en date du 17/09/2018

Comité d'Organisation

Président : Daniel SOLE

Vice-Présidents : Alain DESSENS, Henri CHAPPELLE

Membres : Mmes et MM les membres de TEAM CARS et de l'ASAC 66

Secrétariat du Rallye, Adresse : Siège de l'ASAC 66 Rte de Montalba – les Tuileries – 66130 ILLE sur TÊT ...

Téléphone : 07 82 23 14 42

Courriel : contact.asac66@gmail.com site : www.asac66.fr

Permanence du Rallye : « LA CATALANE » 66130 ILLE sur TÊT du début des vérifications à l'ouverture du Parc d'Arrivée Final

Organisateur technique

Nom : **TEAM CARS**

Adresse : ETAPE AUTO - ZA Camp Llarg 66130 ILLE sur TÊT

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Idem rallye moderne sauf :

Directeur de Course VHC/VHRS/LPRS : Andreu RIBOLLEDA licence n° IDCU003/AND

Commissaire Technique VHC/VHRS : Bernard PENILLA licence n° 17999/0811

Chargés des Relations avec les Concurrents VH/VHRS/LPRS :

Jean-Paul PETITlicence n° 3139/0816 Jean BOUYCHOUlicence n° 19458/0816

J-P PETIT

Jean BOUYCHOU

REG
LE
ME
NT
PAR
TIC
ULI
ER
RAL
LYE
S
VH
C
201
8



A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs du rallye, tous les Officiels figurant sur le règlement particulier et ceux des rallyes de doublure, et inversement, sont déclarés compétents en tant que « juges de fait » ainsi que Mmes MM. Les Commissaires de Route FFSA.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 6^{ème} Rallye VHC du FENOUILLEDES compte pour la Coupe de France des Rallyes VHC coef. 2 2019, le Championnat VHC de la LIGUE OCCITANNIE - MEDITERRANEE 2018, l'indice de performance

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, lors du retrait du « livre de Route » une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le 16 novembre de : 17h00 à 20h40 et le 17/11 de 07h00 à 09h30, Garage PEUGEOT CHAPPELLE – ZA Camp Llarg 66130 ILLE sur TÊT. Ces horaires seront confirmés sur le site de l'ASAC 66

⇒ Remise des kits de géolocalisation

Les vérifications techniques auront lieu le 16/11 de 17h20 à 21h00 et le 17/11 de 07h20 à 09h50 à : parking de « La CATALANE »

Les vérifications finales seront effectuées : Garage VLM RENAULT

Adresse : ZA Camp Llarg 66130 ILLE sur TÊT

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

1.3.1P.

Lors des vérifications administratives un chèque de 300€ de caution sera demandé en échange du système de géolocalisation. (chèque non encaissé et rendu en fin de rallye en échange du système).

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 6^{ème} Rallye VHC du FENOUILLEDES doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement téléchargeable sur le site internet : www.asac66.fr, dûment complétée, avant le lundi 5 novembre 2018 minuit (cachet de la poste faisant foi).

Si à cette date le nombre d'engagés est inférieur à 80, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

3.1.6P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement qui sont fixés à :

- **490€ + 30€ pour le système de géolocalisation**
- Equipages (pilotes et co-pilotes) licenciés à l'ASAC 66 : **440€ + 30€ pour le système de géolocalisation**

Les droits sont doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité optionnelle proposée par les organisateurs.

La majoration applicable sera exigée immédiatement, si au cours du rallye l'absence de la publicité optionnelle est constatée.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum (modernes + VHC).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **490 €**,
- pour les équipages complets ASAC 66 (pilote + copilote) : **440€**.
- sans la publicité facultative des organisateurs : **980 € (x 2)**

Pour tous + 30€ pour le système de géolocalisation

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} page du PTH, ainsi que la photocopie des licences et permis de conduire du pilote et du copilote.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.1 Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR, I, IR, J1 et **J2** titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au Règles Spécifiques Rallyes VHC

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance ne sera autorisée que dans le parc prévu à cet effet Parking de la Gare à ILLE sur TÊT.

=> L'accès au Parc d'Assistance est interdit avant 09h00 samedi 17 novembre. L'emplacement, délimité et numéroté, sera attribué par l'organisateur lors du retrait du road-book. Un seul véhicule d'assistance est autorisé par voiture de course.

Conformément à l'Art. 4.3.2.3 du règlement des Rallyes FFSA :

*Il est demandé aux concurrents de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

*De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m X5m minimum) et résistante aux hydrocarbures **ainsi que sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance.**

*Il précisé que le piquetage est interdit

4.5P Géolocalisation

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées pendant le rallye d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions d'installation et de restitution sont distribués lors de la prise du road book. Une caution de 300 € par chèque est demandée, celle-ci sera restituée à l'arrivée du rallye en échange du système. En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc...) cette caution pourra être retenue en totalité ou partiellement par le prestataire agréé par la FFSA. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye. Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : www.ffsa.org et www.asac66.fr Le montage et le bon fonctionnement du système seront vérifiés par le distributeur agréé ou par un membre de l'organisation lors des vérifications techniques ou durant le rallye. Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation pendant la durée du rallye. Tout constat de non fonctionnement entrainera les pénalités suivantes : - 1ère infraction : avertissement et remise en conformité immédiate - 2ème infraction : 200 € - 3ème infraction : exclusion du rallye et demande de sanction auprès de la FFSA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

REG
LE
ME
NT
PAR
TIC
ULI
ER
RAL
LYE
S
VH
C
201
8

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

S'agissant d'un rallye de doublure, les concurrents VHC partiront en premier.
Le 36^{ème} Rallye du FENOUILLEDES représente un parcours de 354.168 km.
Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.
Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 154.728 km.
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les horaires des reconnaissances auront lieu aux heures et dates prévues dans le paragraphe « Programme » du présent règlement (3 passages maximum)

► Deux (2) adhésifs fluo portant le n° de reconnaissance seront distribués aux équipages lors du retrait du road-book. Ces adhésifs doivent **obligatoirement** être apposés sur les **vitres latérales arrière** du véhicule de reconnaissance. Le non-respect de cette obligation sera soumis au Collège des Commissaires Sportifs, une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion sera prononcée.

Limitation de vitesse : 30 km/h en agglomération, 60 km/h sur les épreuves spéciales

RESPECTEZ les RIVERAINS l'avenir du Rallye en dépend

Pendant toute la durée du rallye en dehors des ES, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France, **ainsi qu'aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques à l'occasion des reconnaissances ou du rallye, notamment s'agissant des limitations de vitesse.** (art. 6.4.1 du règlement standard des rallyes)

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON/RALLYE 2

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre 2 contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

Avoir signifié par écrit* à un Chargé des Relations avec les Concurrents (à l'aide du document figurant dans le road-book) son intention de réintégrer le rallye ;

Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 mn avant le départ de la 1^{ère} auto.

*NB : les demandes écrites devront parvenir au Collège des Commissaires Sportifs, via la Direction de Course, **AU PLUS TARD**, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

Pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes ;

Pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.

Il ne pourra prétendre à aucun prix ni attribution de point.

Dès lors que le Collège des Commissaires Sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le

cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

Pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA ;

Pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Conforme au règlement de la Coupe de France des rallyes VHC 2018.

Classement à l'indice de performance.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Des coupes récompenseront tous les concurrents présents à la remise des prix. Le gagnant du rallye VHC remportera, sous réserve de sa présence à la remise des prix, un engagement VHC au 37^{ème} Rallye du FENOUILLEDES 2019, non cessible ni échangeable, ni reportable, ni monnayable. Si moins de 5 partants, la valeur du prix sera divisée par 2.

La remise des prix se déroulera le : 18 novembre, à : 17h30 salle de la « CATALANE ».